



Elections professionnelles 2018

C'est parti

finances Solidaires

Alors que le climat dans nos services ne cesse de se dégrader, que le mal être au travail se généralise, que le «management musclé» s'installe, que de nombreuses questions restent en suspens, deux réunions viennent de se tenir récemment à Bercy qui sont bien loin de ces thèmes là !

La première, le 21 février, concerne la préparation des élections professionnelles, la seconde, le 22 février, l'évolution de l'Observatoire interne du ministère, toutes les deux présidée par la secrétaire générale.

Deux points à l'ordre du jour de cette première réunion sur les élections professionnelles (CT, CAP, CCP) devant intervenir en décembre 2018 :

- la cartographie des instances ;
- le vote électronique.

Pour Solidaires Finances, l'évolution des instances Comité Technique (par exemple la conséquence de la réforme territoriale et du redécoupage des régions conduirait l'Insee a passer de 24 CT à 15 CT) et celle des Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail ne peuvent s'effectuer qu'à condition de s'appuyer sur un bilan de fonctionnement dans un premier temps de celles ci, c'est ce que nous ne cessons d'exiger. Or, encore une fois l'administration propose des modifications sans aucun élément sur les conséquences de ses propositions pour étayer les propos, notamment celles concernant l'éclatement de certains CHSCT comme celui d'Administration Centrale ou de la Seine-St-Denis. Sans parler des incertitudes concernant la composition du ministère au delà de juin.



Solidaires Finances a rappelé son attachement à des instances, en veillant à ce qu'elles soient effectivement mises en place comme par exemple à la DGE qui en est dépourvue, au plus près des agents, tout en réaffirmant son attachement à l'aspect interdirectionnel au sens large (brassage des fonctions, indépendance hiérarchiques et liens de subordination des acteurs de prévention) qui est un véritable enrichissement pour les CHSCT concernés L'administration s'est engagé à fournir des éléments complé-

mentaires pour la prochaine réunion mais en fait, l'objectif de cette séance était pour elle, clairement, d'avancer sur la mise en place du vote électronique.

Solidaires Finances s'était déjà exprimé sur ce sujet. En effet malgré l'opposition majoritaire des fédérations des Finances, **Solidaires**, CGT et FO, consultées sur ce sujet, Michel Sapin a décidé par un courrier du 25 novembre d'imposer à Bercy cette nouvelle organisation du mode de scrutin. Cette décision illustre encore une fois le respect des représentants des personnels, de leurs avis argumentés, de la démocratie sociale qui anime le Ministre et ses conseillers, et du sens des priorités.

Cette décision est d'autant plus incompréhensible qu'elle n'a pas pour but d'améliorer le taux de participation à ces élections puisque Bercy détient avec 84 % le meilleur score dans la fonction publique de l'État (rares sont les élections qui peuvent s'enorgueillir d'un tel chiffre), ce qui légitime d'autant plus les représentant(e)s élu(e)s. Sans compter que, pour les ministères qui se sont essayé à ce type de vote, nous avons constaté au contraire une chute de leur taux de participation.

Cette décision est tout autant incompréhensible du point de vue de la sécurisation des votes. En effet, le crédit accordé à la validité des élections, politiques ou professionnelles, repose sur un critère et un seul critère : la transparence absolue du déroulement des opérations de votes et de dépouillements.

Le vote par Internet supprime ce critère pour le remplacer par celui de la confiance. Confiance en une lourde machinerie informatique se devant d'être totalement sécurisée et sans bug.



Le vote électronique nuit gravement à la démocratie



Qui pourrait aujourd'hui affirmer que «l'état de l'art» autorise de telles certitudes ?

Sur le plan de la sécurité, certainement pas Monsieur Guillaume Poupard, Directeur de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) qui a déclaré à l'Assemblée Nationale le 18 janvier 2017 à propos du vote par Internet : « *En toute franchise, je ne suis pas en faveur du vote électronique, parce qu'aujourd'hui quand on met en regard les capacités de sécurisation que l'on a – même en faisant beaucoup d'efforts, même avec des gens très sérieux - et le niveau des attaquants potentiels (...), on a du mal à totalement rassurer..... De fait, ce processus encore très concret, avec des bulletins, des enveloppes....Ça c'est de nature à me rassurer.* »

Cette déclaration du responsable de l'ANSSI est à mettre en regard avec les assurances données par le ministère, « ... un système à maturité, souvent déjà certifié, et, en conséquences, ne présentant pas de risques ». De nombreux exemples récents, en France et à l'étranger, illustrent la fatuité de telles affirmations.

D'autant plus que les élections professionnelles dans notre Ministère, particulièrement emblématique, auquel s'ajoute le fait qu'il héberge en son sein le Secrétariat d'État chargé du numérique et de l'innovation, seront une cible particulièrement alléchante pour les pirates de tous horizons.

Oser affirmer que le processus de vote par Internet est totalement sécurisé est au mieux du marketing, au pire de l'inconscience.

Sur le plan purement informatique, hors problème sécurité, nous sommes bien placés pour mesurer les résultats concrets des grands projets informatiques, ONP pour n'en citer qu'un.

Or, le vote par Internet, dans notre Ministère, est un grand projet par son ampleur, « ... l'organisation des quelques 700 scrutins constituant le périmètre du vote électronique... », un portail électeur, une liste d'émargement des votes pour chaque scrutin, une urne électronique, un portail des bureaux de vote et une plate-forme d'échange sécurisée, le tout avec des étapes semblant bien déterminées entre le mois d'avril 2017 et le dernier trimestre 2018. Sur le papier tout paraît parfait, à première vue, mais malheureusement la réalité, c'est autre chose. Tous nous connaissons par expérience les dérives temporelles des grands projets informatiques. Or, là, pas de décalage possible, donc en conséquence une très forte augmentation des risques de bug liés au besoin de finir dans les délais et donc de sacrifier les tests. Effets également bien connus en informatique. Confiance confiance....

A ces deux éléments : impossibilité d'assurer le non piratage et fort risque de bug s'ajoute l'impossibilité de contrôle et de recours a posteriori. Ces trois éléments sont largement suffisants pour refuser le vote électronique. D'ailleurs de nombreux pays, Hollande, Norvège, Estonie, etc, qui avaient mis en place le vote électronique, sont revenus en arrière après quelques années d'expériences malheureuses.

Oui, la transparence lors d'un vote, et donc le vote papier, est pour nous la seule garantie de validité d'une élection.

En imposant un intermédiaire technique dans le processus de vote, l'électeur ne peut plus contrôler par lui-même le bon déroulement des opérations. Il émet son choix sans aucune garantie, que son vote a été correctement pris en compte alors que les autorités compétentes en matière de sécurité des systèmes d'informations affirment qu'il est impossible de garantir la sécurité des opérations de vote.

Vouloir à tout prix imposer le vote par Internet sous prétexte de modernisation sans qu'aucun avantage pragmatique soit clairement établi mais au prix du sacrifice des principes de transparence, de contrôle et de recours possible, en augmentant le risque de baisse du nombre de votants, en passant sous silence le coût réel d'une telle opération, nous semble, hélas, une démonstration supplémentaire de la façon dont le dialogue social est abordé dans notre Ministère et considéré comme quantité négligeable.

Proposition a été faite à la Secrétaire Générale de rencontrer le président de l'ANSSI sur les questions qui lui ont été soulevées avant de poursuivre la discussion, ce qu'elle s'est engagée à faire. ...à suivre....

